Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 8

Artikel: Lausanne. - Ville haute et ville basse
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-188640

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A la cuisine, le beurre frais crépite dans la poêle où le poisson mitonne, prend des tons dorés et vous envoie des fumets vraiment séduisants..., j'en conviens.

Plus loin, une porte entr'ouverte laisse voir une table à la nappe bien blanche, où le couvert est mis pour cinq ou six amateurs de bonne chère, qui vont arriver par le train. Dans la salle à côté, de jeunes époux en voyage de noce sucent des écrevisses; plus loin, une société d'amis, en partie de plaisir, attaque gaîment le potage en attendant la friture.

Au café, de joyeux compagnons troublent minutieusement leur absinthe, tout en se tournant de temps en temps vers la porte, impatients de voir apparaître la bonne venant leur dire avec un gracieux sourire : « Ces messieurs sont servis. »

Et en avant la fourchette!

En entendant parler si souvent des truites de Vallorbes, en voyant qu'elles sont le but de tant de pèlerinages, en songeant à la quantité énorme qu'il s'en consomme annuellement, bon nombre de personnes se figurent peut-être qu'on les récolte là-bas par centaines et qu'il suffit de jeter son filet dans la rivière pour en retirer 50 kilos..... C'est pour leur prouver le contraire que je leur donne rendez-vous au prochain numéro.

(A suivre.) L. M.

MENUS PROPOS
sur l'envie de faire fortune.

C'est assurément un désir fort louable que celui de vouloir s'enrichir, mais les moyens qu'on emploie pour y arriver ne sont pas tous également bons; il en est de sérieux et d'intelligents, mais il en est beaucoup aussi de déshonnêtes ou de parfaitement stupides. Ce désir m'a mordu comme tout le monde, mais comme j'ai la prétention d'être un homme sérieux, je me suis adressé à un homme entendu dans la matière, à M. le baron de Rotschild, et je me suis procuré, au prix de vingt sous, son petit *Traité sur les moyens de s'enrichir*. L'auteur débute par cet axiome foudroyant, qui est l'âme de tout l'ouvrage : « Pour gagner de l'argent, il faut d'abord en avoir; un capital d'un sou — c'est bien modeste — peut devenir un million; mais zéro, placé à perpétuité et multiplié à l'infini, ne rapportera jamais rien que zéro. » Je me suis dit que Rotschild avait raison et que j'aurais sagement fait de placer mon capital d'un franc ailleurs; il m'aurait peut-être procuré une petite fortune; il est vrai d'ajouter que la vente de son superbe travail de 24 pages a fait gagner à M. le baron une centaine de mille francs.

Au nombre des moyens stupides, il faut placer en première ligne la sorcellerie, les incantations, les signes cabalistiques, le diable et son train. Et dire qu'il y a à chaque instant, de nos jours encore, dans les pays catholiques surtout, des gens qui se font gruger ainsi par des sorciers! Décidément, l'envie de devenir riche et la bêtise humaine sont incommensurables. J'ai vu, il y a quelques années, cinq personnes verser chacune mille francs entre les mains d'un sorcier pour découvrir un trésor caché sous une vieille tour; durant cinq nuits, nos cinq hommes firent des trous dans la terre; on trouva peu de chose : quelques napoléons au millésime de 1865!!! Le sorcier revint avec des prières nouvelles et de nouveaux herbages, consulta un grimoire crasseux et déclara qu'il fallait être sept, nombre cabalistique d'un succès assuré; on trouva deux autres bonnes âmes dans la contrée, on creusa de nouveaux trous durant deux nuits, et... le sorcier disparut pour toujours — avec les sept mille francs cabalistiques, bien entendu.

Faut-il parler des jeux de bourse, qui commencent à faire chez nous de tristes ravages? Non, je n'en dirai rien : cela sortirait du genre du *Conteur;* j'aime mieux parler de ceux qui tentent la fortune en prenant des billets de loterie.

Se souvient-on encore de l'aventure de certain ouvrier menuisier?

Un voyageur de commerce a perdu son portemonnaie et se trouve absolument sans le sou; il voudrait cinq francs pour continuer son voyage jusqu'à Yverdon et n'a rien à offrir qu'un billet de la loterie de Hambourg, dont le dernier tirage est prochain; notre menuisier a pitié de lui et lui remet un écu contre son chiffon de papier; dix jours après, le tirage a lieu et son billet gagne 125,000 francs! quelle chance formidable! on a toujours dit que les billets rachetés ainsi de pauvres gens étaient les plus heureux. Il porte son papier chez un banquier, qui le trouve très régulier et se charge de l'encaisser; en attendant, il lui fait une avance de deux mille francs. Adieu le rabot; il fait avec ses amis une noce à tout casser, une vie de bâtons de chaises. Au bout de six jours, lettre du banquier : « Monsieur, veuillez passer immédiatement à mon bureau. »

C'est le magot! pensa l'ouvrier.

Hélas! on avait oublié de nourrir le billet pour ce dernier tirage; il ne valait absolument rien et le banquier y a été pour ses deux mille francs, et notre homme est rentré à l'atelier, où il est encore. — On s'est bien amusé, disait-il en soupirant; mais c'est embêtant tout de même!

J'en ai connu un autre, un Suisse romand, qui s'est trouvé un beau soir absolument ruiné à la roulette de Francfort; il se retire dans sa chambre, prend son revolver, à peu près décidé d'en finir, quand ses regards tombent par hasard sur un journal allemand étalé sur la table; soudain, il bondit sur son portefeuille, l'ouvre fièvreusement, consulte des billets et une liste de tirage publiée par le journal : il gagne 40,000 francs et la prime de 225,000 de la loterie de Hambourg! La déveine avait cessé, car les billets avaient été nourris. Ce veinard, qui vit encore, possède aujourd'hui plus d'un million.

Mais pour un d'heureux, combien de pauvres diables d'attrapés!... D.

Lausanne. — Ville haute et ville basse.

Vers la fin du mois dernier, un de nos abonnés de Lausanne nous écrivait :

« A la date du 26 *janvier*, j'ai lu sur mon calen-

drier à effeuiller l'éphéméride suivante, qui me paraît assez curieuse et dont l'explication ferait sans doute plaisir à vos lecteurs :

1481. *Réunion de la Ville Haute avec la Ville Basse, à Lausanne ; la ville est constituée.*

Il vous sera sans doute facile de nous donner à ce sujet quelques détails. S. B. »

* * *

Les renseignements qui nous sont demandés se trouvent dans tous les ouvrages qui traitent de l'histoire du Pays de Vaud ou de celle de Lausanne. Sous les évêques, la Cité et la ville inférieure formaient deux communautés distinctes. La première, résidence de l'évêque, était considérée comme le quartier par excellence ; des lois spéciales la protégeaient. On sait, par exemple, que l'acte de frapper quelqu'un était puni d'une amende de 60 livres, quand il était commis dans la Cité, et de 60 sols seulement dans la ville inférieure.

Cet état de choses donnait lieu à des abus dont les Etats du Pays du Vaud se plaignirent au duc de Savoie en ces termes :

« Il est humblement exposé à votre excellence ducale qu'un grand nombre de procureurs fiscaux du révérend seigneur évêque de Lausanne, citent et poursuivent vos pauvres sujets pour des dettes civiles et des choses purement profanes, devant le juge spirituel de l'officialité de Lausanne, à la sollicitation et d'après les assignations de vos sujets immédiats, et obtiennent en outre des mandats ecclésiastiques par lesquels vos mêmes sujets sont appelés par sentence d'excommunication. C'est pourquoi lesdits exposants supplient, etc., etc. »

Philibert, duc de Savoie, fit droit à cette requête par un arrêté du 31 août 1480.

La maison de Savoie devenant de plus en plus puissante sur les bords du Léman, les évêques eurent à lutter contre elle durant trois siècles. Ils fortifièrent la Cité et l'entourèrent de murs. Plusieurs fois les rues de Lausanne furent un champ de bataille pour les partisans du duc et ceux du prélat.

Le jour vint néanmoins où l'étoile de Savoie commença à pâlir sous des princes faibles, et l'évêque espéra rétablir son ancienne autorité. Mais déjà Zurich, Berne, Fribourg avaient conquis leur indépendance et la Confédération suisse avait proclamé l'affranchissement des paysans et des bourgeois. A leur tour, les populations de l'Helvétie romane, et notamment les bourgeois de Lausanne et de Genève nourrissaient des pensées d'affranchissement. Pour réunir leurs forces, les trois villes ou communautés dont se composait Lausanne, savoir celle de l'évêque, celle des nobles (quartier de Bourg), celle des marchands et du peuple établis entre les deux collines, se fondirent en une seule communauté par un traité auquel l'évêque dut consentir. Ensuite de ce traité, conclu le 6 juillet 1481, la ville haute et la ville basse virent cesser les rivalités qui les avaient si longtemps divisées.

Lè 6 compagnons.

(*Suita.*)

Quand l'arreviront dein la vela, lâi avâi 'na féta de gynastiqua et lo râi qu'avâi 'na felhie qu'étâi tant dégourdià que nion ne la poivè sâidrè quand le sè mettâi à corè, la fe concouri po la corsa, et ma fâi nion n'ousa sè preseintâ po férè âo pî-férè avoué, tant l'étâi viva ; et lo râi que lo savâi, fe publiyî que la baillérâi ein mariadzo à cé que la porrâi dévanci. Lo sordà, qu'appreind tot cein, lâi va démandâ se poivè férè corè ion dè sè camerâdo, quand bin l'étâi étrandzi.

— Et porquiè pas ! repond lo râi ; mâ se pai, gâ ! vo fé fuselhî ti dou, ton camerâdo et tè.

L'est bon. Quand lo momeint dè férè la corsa est quie, lo compagnon âo sordâ, la piquiette, crotse bin adrâi sa tsamba, et on lâo baillè, à li et à la felhie dâo râi, à tsacon on coquemâ que dévessont allâ eimpliâ à n'on borné qu'étâi ma fâi bin â cinq pipâ dè tabà dè la pliace dè la féte, et à n'on coup dè subliet bailli pè ion dâo Jury, *prrrou !* lè vouaiquie partis.

N'iavâi pas onna menuta que l'étiont lavi, qu'on ne vayâi dza pequa lo compagnon et que l'arrevà âo borné que la pourra pernetta n'avâi pas fé lo demiquart dè la mâiti dâo tsemin, et revegnâi dzà avoué son coquemâ quand sè peinsà que l'avâi tant d'avanço que sè volliâvè reposâ on momeint. Sè cutsè don perque bas et met dézo sa téta onna machoire dè caïon que sè trovà quie su lo bord dè la route. Ma fâi on iadzo étai, lo gaillâ s'eindoo et sè met à ronclliâ, se bin que la felhie dâo râi repassà, que droumessâi adé, et quand le lo ve dinsè sonicâ, la sorcière lâi vouidè son coquemâ et sè dépatsè dè reveni. Ma fâi l'afférè arâi mau veri po lè gaillâ se lo tsachâo, cé qu'avâi tiâ lo tavan, n'étâi pas grimpâ âo fin coutset d'on publio, et se n'avâi pas vu cein que s'étâi passâ. Adon quand vâi la farça que la gaupa a fé â son camerado, l'armè sa carabine, merè, et *rrrâo !* l'épéclliè la machoire dè caïon que servessâi dè coussin âo lulu, que sè reveillè, que sè remet à traci contrè lo borné quand vâi son coquemâ vouâisu, et qu'arrevè onco dix menutès devant la bouéba.

Ma fâi lo râi étâi furieux, kâ ne volliâvè pas bailli sa felhie à n'on roudeu, et po sè débarrassi dè clliâo 6 gaillâ que l'eimbétâvont, lè z'einvità à n'on fin repé que lâo fe preparâ dein onna tsambra qu'étâi tota ein fai, et quand furont ti dedein, ye fe cotâ la porta, et coumeint cllia tsambra étâi drâi dessus onna fornéza, la fe étsâoda, que lâi bourliront cinq moulo dè fâo et dè sapin, dou tombérés dè retaillons, sein comptâ on moué dè dzévalès avoué lè pipès, lo prin et lo bourain. Lè gaillâ que sè goberdzivont, que bafravont et que fifavont à tirelarigot, coumeinciront bintout à cheintrè lo tsaud, et volhiront sailli que dévant ; mâ *motta !* pas moïan, et l'allâvont sè trovâ mau quand lo lulu qu'avâi son tsapé su l'orolhie lâo fe : atteindè pî ; se sè crayont dè no frecassi, sè trompont ! Adon ye met son tsapé su sa téta et sè mettont bintout ti à grebolâ dè frâi et que mémameint lo fricot sè caillà su la trablia,